

Séance du 12 février 2018

À une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité tenue à la salle de l'Auberge du Château, lundi le 12 février 2018 à 19h30.

Sont présents : Mme Julie Maurice,
Mme Élisabeth Prud'homme,
Mme Jocelyne Bouchard,
Mme Jocelyne Calvé,
M. Jacques Martin,
M. Pierre Brunelle,

tous conseillers et formant la totalité du conseil sous la présidence de M. Yves Germain, maire.

2018-02-019 Ouverture de l'assemblée

L'assemblée est ouverte à 19h35 sur motion de Mme Jocelyne Calvé, appuyée par Mme Jocelyne Bouchard.

2018-02-020 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté, tel que proposé, sur proposition de M. Pierre Brunelle, appuyée par Mme Élisabeth Prud'homme.

2018-02-021 Approbation des procès-verbaux

Il est proposé par Mme Julie Maurice, appuyée par Mme Jocelyne Calvé, et résolu que le procès-verbal du 15 janvier dernier soit approuvé tel que rédigé.

Communications du Conseil

Des remerciements sont adressés à l'équipe organisatrice du Festival des neiges pour leur réussite grandiose en cette première année de mise en place par la municipalité de Saint-Didace sous la supervision de Mme Isabelle Archambault, coordonnatrice aux loisirs et à la vie communautaire. Des félicitations sont aussi transmises à l'organisme Loisirs St-Didace pour leur soutien lors de l'événement et pour leur engagement dans le passé dans cet événement annuel.

2018-02-022 Règlement 323-2018-02 (code d'éthique des élus)

CONSIDÉRANT que l'objet de ce règlement, intitulé « *Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* » est d'établir les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique, d'adopter les règles déontologiques et de déterminer les mécanismes d'application et de contrôle de ces règles;

CONSIDÉRANT que l'article 13 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LÉDMM) prévoit que toute municipalité doit, suivant toute élection générale et avant le 1^{er} mars suivant, adopter à l'intention de ses élus un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Élisabeth Prud'homme, appuyée par Mme Jocelyne Bouchard, et résolu que le règlement 323-2018-02, intitulé « *Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* », soit et est adopté tel que présenté lors dernière séance. Ce code de d'éthique et de déontologie a été révisé sans modification.

2018.2.23

Règlement 324-2018-03 (modification règlement relatif aux nuisances)

CONSIDÉRANT que l'objet de ce règlement est de modifier le règlement original 190-2002-07, refondu sous le numéro SAN-nui-001, intitulé « *Règlement relatif aux nuisances* » afin d'y incorporer des modifications concernant les dispositions pénales;

CONSIDÉRANT les pouvoirs prévus à l'article 455 du Code municipal, Chapitre C-27.1 pour prescrire un montant d'amende;

CONSIDÉRANT que les montants actuels doivent être mis à jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Brunelle, appuyé par Mme Julie Maurice, et résolu que le règlement 324-2018-03, intitulé « *Règlement relatif aux nuisances* », soit et est adopté tel que présenté lors de la dernière séance.

Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments (dépôt de projet)

Mme Julie Maurice dépose et présente le projet de règlement intitulé « *Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments* » permettant d'établir des normes et de prescrire des mesures relatives à l'occupation et à l'entretien des bâtiments, ce règlement permet entre autres d'établir une liste des bâtiments nuisant, ainsi que la mise en défaut, le cas échéant, avec un avis de détérioration au registre foncier.

2018-02-024

Gestion du Lac Maskinongé (budget annuel)

Il est proposé par M. Pierre Brunelle, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu à l'unanimité par les conseillers, que les membres de ce conseil, acceptent le rapport final de gestion du lac Maskinongé et ses tributaires de l'année 2017 et d'y autoriser, par la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, mandataire de *l'Entente inter municipale relative aux mesures d'encadrement à la navigation pour la protection de l'environnement*, les dépenses de fonctionnement, en plus des dépenses non récurrentes suivantes pour l'année 2018.

- Une dépense n'excédant pas mille six cent dollars (1 600\$) plus taxes applicables, pour l'entretien des bouées et réparations et divers matériaux;
- Une dépense n'excédant pas deux mille dollars (1 000\$) plus taxes applicables, pour la fabrication d'un système de levage des bouées pour le ponton;
- Une dépense d'environ mille quatre cent dollars (1 400\$) pour la conception et la fabrication d'un affichage aux débarcadères concernant le code de conduite;
- Une dépense d'environ mille deux cent dollars (1 200\$) plus taxes applicables pour la conception et l'impression de dépliants;
- Une dépense d'environ mille deux cent dollars (1200\$) plus taxes applicables pour la papeterie nécessaire aux avis d'infractions NCR, de vignettes, etc.

2018-02-025

Gestion du Lac Maskinongé (salaire)

Il est proposé par M. Pierre Brunelle, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu à l'unanimité des conseillers, d'accorder les salaires horaires suivants pour les employés de la Gestion du lac Maskinongé au courant de la saison estivale 2018.

Patrouilleurs : 15\$

Guérite du rang St-Louis (rang St-Augustin) : 13,75\$

Responsable du service à la navigation : 18\$

2018-02-026

Règlement décrétant des travaux au lac Rouge et imposant un tarif (avis de motion et dépôt de projet)

Mme Julie Maurice donne un avis de motion ainsi que la présentation d'un projet de règlement pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil. La présentation du projet de

règlement propose une modification du règlement 313-2017-05, intitulé « *Règlement décrétant des travaux au lac Rouge et imposant un tarif* » en ce qui concerne les dispositions permettant aux citoyens de payer leur tarif en un seul versement au plus tard la première année suivant la fin des travaux.

2018-02-027 Michaël Contant (frais de téléphone)

CONSIDÉRANT que l'employé des travaux public Michaël Contant travail sur le terrain;

CONSIDÉRANT qu'il utilise son téléphone sur son milieu de travail pour être disponible en tout temps;

CONSIDÉRANT que d'autres employés des travaux publics ont un téléphone fourni par la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par Mme Élisabeth Prud'homme de défrayer 50% de sa facture mensuelle d'utilisation de son téléphone cellulaire personnel pour un forfait de base.

2018-02-028 Association des Amis des chevaux de Maskinongé (droit de passage)

CONSIDÉRANT la tenue de la 32^{ième} année d'activités équestres pour leurs membres;

CONSIDÉRANT la volonté de l'Association des Amis des chevaux de Maskinongé de mettre en place encore cette année la grande chevauchée 2018 qui permettra aux membres d'emprunter un trajet à dos de cheval ou en voiture à partir de la municipalité de Mandeville vers la municipalité de St-Tite dans la semaine du 1^{er} au 7 septembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par Mme Jocelyne Bouchard, et résolu que le conseil donne la permission de passer dans la municipalité de Saint-Didace.

2018-02-029 Centre d'action bénévole Brandon (soirée des bénévoles)

CONSIDÉRANT la semaine nationale de l'action bénévole, le travail et l'implication des bénévoles dans Brandon;

CONSIDÉRANT la tenue dans ce cadre une soirée de fête de reconnaissance le jeudi 19 avril 2018 de 17h à 23h;

CONSIDÉRANT que Mme Jocelyne Calvé sera la représentante de la municipalité

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'encourager les implications des bénévoles sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jocelyne Calvé, appuyé par Mme Élisabeth Prud'homme, et résolu que le conseil accorde une aide financière de 100\$ pour l'organisation de la fête de reconnaissance.

Rapports

La secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport sur le permis au cours du dernier mois.

2018-02-030 Ressource temporaire administrative

Considérant la charge accrue en ce début d'année 2018 lié à des problèmes de santé, à l'accumulation et à la transition du changement à la direction générale, il est proposé par Mme Julie Maurice, appuyé par Mme Jocelyne Bouchard, et résolu que le conseil mandate la directrice générale à engager une ressource temporaire administrative pour permettre une meilleure efficacité au bureau municipal.

2018-02-031 Projet Aménagement d'une patinoire sur fond de gravier

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de mettre en place un projet pour la construction d'une nouvelle patinoire au parc Claude-Archambault de la municipalité de Saint-Didace en remplacement de celle déjà existante en bandes de bois;

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite proposer sa candidature pour être admissible à l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Brunelle, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu :

- QUE la municipalité de Saint-Didace autorise la présentation du projet « *Aménagement d'une patinoire sur fond de gravier* » au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV;
- QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité de Saint-Didace à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;
- QUE la municipalité de Saint-Didace désigne madame Chantale Dufort, directrice générale, et Yves Germain, maire, comme personnes autorisées à agir en leur nom et à signer en leur nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

2018-02-032 Camion F550

CONSIDÉRANT le vol du camion de voirie F550, immatriculé 1FDAF57YX9EB11050, en date du 26 janvier 2018;

CONSIDÉRANT que le camion a été retrouvé en pièce par la Sureté du Québec et donc perte totale;

CONSIDÉRANT que nous attendons une évaluation de la part de la compagnie d'assurance;

EN CONSÉQUANCE, il est proposé par M. Pierre Brunelle, appuyé par Mme Jocelyne Bouchard, et résolu de mandater la directrice générale, Chantale Dufort, et le maire, Yves Germain, de faire toutes les démarches au nom de la municipalité pour l'acquisition d'un nouveau véhicule.

2018-02-033 Entente intermunicipale (service incendie)

CONSIDÉRANT que l'entente intermunicipale a pour objet le partage des ressources humaines en communication lorsqu'une ou des municipalités déclarent les mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT que la demande pour les services d'un responsable des communications devra être autorisée par le directeur général ou la directrice générale de la municipalité ou de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par Mme Jocelyne Bouchard, et résolu d'autoriser le maire et la directrice générale de la municipalité

de Saint-Didace à signer l'entente conclue avec les municipalités membres du service de sécurité incendie par la MRC de d'Autray.

2018-02-034 Projet jardin communautaire (service des loisirs)

CONSIDÉRANT la possibilité d'obtenir de l'aide financière dans le cadre des appels d'offre des initiatives de Québec en Forme et de 100° qui rassemble une communauté de gens engagés dans la promotion des saines habitudes de vie chez les jeunes. Il s'agit d'un espace d'échange et de partage, à la fois réel et virtuel, propice au bouillonnement d'idées et à l'essor de vos projets.

CONSIDÉRANT la possibilité d'inclure des dépenses salariales dans le programme d'aide pour rémunérer les animatrices du camp de jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jocelyne Calvé, appuyé par Mme Jocelyne Bouchard, et résolu que Mme Isabelle Archambault soit autorisée à procéder et à signer les documents nécessaires à une demande d'aide financière de 3 950.00\$ pour un projet de jardin communautaire pour l'été 2018.

2018-02-035 Projet AIRRL (appel d'offres)

CONSIDÉRANT la réception d'un accord de principe dossier numéro AIRRL-2017-412 en date du 29 janvier 2018 de la part du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du Programme de Réhabilitation du réseau routier local pour la réfection de la rue Principale et des chemins Lanaudière et Forsight;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Brunelle, appuyé par M. Jacques Martin, et résolu que le conseil autorise la directrice générale et le maire de procéder à l'appel d'offres public et à signer tous les documents nécessaires dans le cadre du dossier AIRRL-2017-412 au nom de la municipalité.

2018-02-036 Règlement d'emprunt projet AIRRL (avis de motion)

CONSIDÉRANT l'ampleur des investissements à faire dans le dossier numéro AIRRL-2017-412 du Programme de Réhabilitations du réseau routier local pour la réfection de la rue Principale et des chemins Lanaudière et Forsight du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports accordera possiblement suite aux démarches une aide financière de 75% en service de dette sur 10 ans;

EN CONSÉQUENCE, Mme Julie Maurice donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, elle présentera ou fera présenter un projet de règlement d'emprunt pour permettre la réalisation financière du projet AIRRL-2017-412.

2018-02-037 Règlement régissant l'accès au Lac Thomas (avis de motion et dépôt de projet)

M. Pierre Brunelle donne un avis de motion ainsi que la présentation d'un projet de règlement pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil. La présentation du projet de règlement propose une réglementation entourant les droits d'accès au Lac Thomas pour toutes les embarcations motorisées.

2018-02-038 Modification du règlement relatif aux conditions d'obtention des permis de construction (avis de motion et dépôt de projet, 1^{ère} lecture)

Considérant que le règlement 320-2017-12, adopté lors de la séance du 2 octobre 2017, ne reçoit pas de certificat de conformité de la MRC, Mme

Jocelyne Bouchard donne un avis de motion ainsi que la présentation d'un projet de règlement corrigé pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil. La présentation du projet de

règlement propose les correctifs de rédaction nécessaire à une approbation de conformité.

2018-02-039 Comptes

Il est proposé par Mme Jocelyne Calvé, appuyée par M. Pierre Brunelle et résolu que la liste des factures courantes, au montant de 155 241.18\$, soit approuvée et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à effectuer les paiements.

Période de questions

2018-02-040 Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 20h40 sur proposition de Mme Jocelyne Bouchard, appuyée par M. Jacques Martin.